

▫ Fudo Shin Karaté – Règlement intérieur

Le Fudo Shin Karaté est une association Loi 1901, agréée Jeunesse et Sports, et affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. L'association s'engage à assurer des cours de karaté et toute autre discipline associée à la FFKDA.

Annulation des cours : en cas d'alerte orange météo déclarée par la préfecture, les cours sont automatiquement annulés. Dans la mesure du possible, l'information sera relayée sur le site de karaté Clubs 30 et par sms ou mail.

Inscription – Formalités

Tout adhérent au Fudo Shin Karaté d'Uzès, ou son responsable légal pour les mineurs, doit prendre connaissance du présent règlement, le dater et le signer.

La totalité du montant de la cotisation est demandée lors de l'inscription pour les paiements en chèque, avec possibilité d'encaisser à des dates ultérieures (le nom du licencié est indiqué au dos des chèques). Les chèques loisirs et chèques vacances sont acceptés.

Responsabilité

La responsabilité de l'association ne peut être engagée que dans le cadre strict des heures de cours et des manifestations auxquelles participe le Fudo Shin.

Pour des raisons de sécurité :

- Les parents doivent amener et venir chercher les enfants jusqu'à dix ans directement au dojo.
- Ils s'engagent à les récupérer à l'heure et à informer l'enseignant ou la présidente de tout retard éventuel.
- Nous incitons les parents à bien expliquer aux enfants de rester dans le Dojo ou dans le hall jusqu'à leur arrivée.

Au dojo – Pendant les cours

La ponctualité

Il est demandé aux adhérents et enseignants d'être présents au dojo, **en tenue, au moins 5 minutes avant le début des cours**, afin que ceux-ci puissent commencer aux horaires prévus.

L'hygiène – La sécurité – Les grades

La tenue règlementaire du karatéka est le karatégi. Aucun signe ostentatoire ou religieux n'est toléré.

- Hygiène corporelle et propreté du karatégi
- Ongles coupés
- Cheveux attachés
- Pas de bijoux
- Si tee-shirt sous le karatégi, le prévoir blanc
- Penser à mettre systématiquement les chaussures en quittant le tatami
- **Prévoir une bouteille d'eau**
- **Pour les plus jeunes, prévoir un passage aux toilettes avant le cours**

Au dojo :

- du silence
- on ne peut quitter le dojo qu'avec l'accord du responsable
- Pas de ceintures de couleur jusqu' à la marron pour les licenciés majeurs

Photo – Protection de l'image

Lors de rencontres ou de manifestations festives au club, de nombreuses photos, individuelles ou de groupe, sont prises tout au long de la saison. Ces photos peuvent être diffusées dans la presse locale lors de publication d'article, sur le site internet de l'association Êtes-vous d'accord pour apparaître ou pour que votre enfant / vos enfants apparaisse(nt) sur ces photos ?

OUI / NON

Règlement intérieur : recopier la mention « Lu et approuvé » et signer

Date Nom, Prénom du (des) karatéka (s).....

Signature du karatéka (ou de son représentant pour les mineurs) :